

Montpellier, le 21 octobre 2009

Déclaration liminaire au CTPIR

Mme la présidente,

Vous consultez ce jour les représentants des personnels sur deux points importants : le plan de pandémie concernant la grippe A et l'organisation des élections professionnelles.

Concernant l'organisation des élections professionnelles :

- nous demandons que le cadre des élections soit national, organisé partout le même jour, ce qui implique qu'une seule instance apprécie les litiges, à savoir l'AC au lieu d'une multitude de DIR.
- Nous demandons que dans les départements possédant un CTPD, le résultat des élections précédentes soit préservé.

Concernant le plan de pandémie, si quelques questions restent à préciser, nous notons que la DIR s'est préoccupée de l'organisation des services et de la prise en charge des mineurs.

A l'heure d'une restructuration complète de la PJJ, ces sujets importants ne sont pourtant pas la préoccupation première des personnels de cette interrégion. Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises sur le rythme des réformes engagées ainsi que sur les méthodes utilisées, notamment dans les départements.

Les restructurations et les projets de restructuration mettent en difficulté les personnels et n'offrent que peu de perspective concernant la prise en charge des mineurs qui nous sont confiés.

Ainsi, par exemple, le projet de suppression de l'EPE Mercadier et sa refonte hypothétique avec l'EPE La Cale qui aboutirait à la création d'un UHDR dont on ne connaît pas les modalités, la nécessité de redéployer au moins 9 ETP du CAEi de Montpellier, la continuité des licenciements de personnels contractuels procède d'un manque de lisibilité et génère de l'insécurité.

De plus, la nouvelle organisation territoriale met en grande difficulté tous les personnels.

- En éloignant géographiquement les instances de décision et par là même en mettant à mal le pouvoir d'expression des professionnels.
- En projetant des redéploiements de personnels des directions territoriales, quelques mois seulement après le redéploiement de la DR Languedoc-roussillon
- En désorganisant le travail
- Une nouvelle sémantique participe à un processus d'acculturation d'une profession qui depuis l'ordonnance de 1945 a construit une éthique et une identité claire basée sur le principe engagé de la primauté de l'éducatif sur le répressif.

Pour ces raisons, nous ne siégeons pas aujourd'hui.

Nous vous demandons de surseoir aux réorganisations en cours. Nous vous demandons l'organisation d'un CTPIR sur la question de la réorganisation territoriale et sur la dégradation des conditions de travail, avec tous les éléments de débat.